

Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier

Procès-verbal de la 8^e séance ordinaire du conseil municipal d'Authier, tenue le 6 août 2024 à 19h30, à la salle du conseil municipal. Sous la présidence du maire Monsieur Yvon Gagné, sont présents les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Nathalie Gaudette, Angèle Auger, Cindy Demers, Véronique Hince et, monsieur François Deschênes.

Sont également présentes, mesdames Rachel Barbe, greffière-trésorière et Élise Gagnon, greffière-trésorière-adjointe.

Est absent, le conseiller Ghislain Désaulniers.

-
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.
 2. PÉRIODE DE QUESTIONS.
 3. ADMINISTRATION ET FINANCES.
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024.
 - 3.2 Adoption des comptes.
 - 3.3 Avis de motion et dépôt de projet de règlement déterminant les modalités de publication des avis publics.
 - 3.4 Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique.
 - 3.5 Budget révisé 2024 de la SHQ pour l'Office d'Habitation de l'Arc-en-ciel.
 - 3.6 Vente du bâtiment municipal au 457, rue de la Montée.
 - 3.7 Salle communautaire au 605, avenue Principale.
 - 3.8 Dépôt de deux correspondances du MTMD concernant le Chemin de Bellefeuille.
 - 3.9 Dépôt d'une correspondance du MAMH concernant le programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour 2024-2028.
 - 3.10 Dépôt du rapport budgétaire de janvier à juin 2024.
 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL.
 5. VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.
 - 5.1 Dépôt des plans et devis du projet « Réfection de la toiture du bâtiment multiservice de la municipalité d'Authier ».
 - 5.2 Dépôt d'une correspondance se rapportant au Programme d'aide à la voirie locale – Volet PPA-ES.
 - 5.3 CN – Résolution d'appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire.
 6. HYGIÈNE DU MILIEU.
 - 6.1 Vidange des fosses septiques.
 7. LOISIRS ET TOURISME.
 - 7.1 Aide financière pour le Musée du rang 2 d'Authier.
 - 7.2 Demande pour des travaux au Musée du rang 2 d'Authier.
 8. URBANISME.
 - 8.1 Offre d'achat pour le lot 4 730 745.
 9. PAROLE AU MAIRE.
 10. SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX.
 11. PÉRIODE DE QUESTIONS.
 12. VARIA.
 13. LEVÉE DE LA SÉANCE.
-

No-111-06-08-24

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Nathalie Gaudette et résolu d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert et en ajoutant les points suivants : **3.11 Colloque pour la directrice générale, 3.12 Embauche d'une chargée de projet et 7.3 Drapeau du 100^e anniversaire d'Authier.**

Adopté

2-PÉRIODE DE QUESTIONS

Informations demandées concernant un chemin non entretenu et non praticable en auto attenant au Chemin de la Source. Des recherches sont à faire.

No-112-06-08-24

3-ADMINISTRATION ET FINANCES

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024.

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Cindy Demers et résolu que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance ordinaire avec la correction suivante : enlever le nom du conseiller François Deschênes des membres du conseil présents à la séance.

Adopté

No-113-06-08-24

3.2 Adoption des comptes.

Il est proposé par Angèle Auger, appuyée par François Deschênes et résolu que le conseil municipal accepte les dépenses suivantes pour le mois de juillet : 55,735.25\$ pour les comptes payés, et 8,625.68\$ pour les salaires, totalisant ainsi 64,360.93\$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

Adopté

3.3 Avis de motion de dépôt du projet de règlement déterminant les modalités de publication des avis publics.

Ayant déjà reçu copie du projet de règlement, les membres du conseil en dispensent la lecture.

La conseillère Véronique Hince par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2024-05 déterminant les modalités de publication des avis publics.
- dépose le projet du règlement 2024-05 déterminant les modalités de publication des avis publics.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public.

Adopté

3.4 Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique.

La greffière-trésorière adjointe fait part aux membres du conseil qu'une Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique sera adoptée à la prochaine séance. Ceux-ci recevront une copie de ladite Politique sous peu.

3.5 Budget révisé 2024 de la SHQ pour l'Office d'Habitation de l'Arc-en-ciel.

No-114-06-08-24

Il est proposé par François Deschênes, appuyé par Nathalie Gaudette, et résolu d'adopter le nouveau budget cumulatif révisé 2024 de la SHQ pour l'organisme de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel que l'on retrouve sur le territoire de la municipalité d'Authier.

	BUDGET APPROUVÉ PRÉCÉDENT	NOUVEAU BUDGET APPROUVÉ CUMULATIF
	25 818\$	31 933\$
CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ	2 132\$	2 932\$

Adopté

3.6 Vente du bâtiment municipal au 457, rue de la Montée.

ATTENDU QUE le bâtiment municipal au 457, rue de la Montée est à vendre et qu'un acheteur a démontré un intérêt à l'acquérir;

ATTENDU QU' une servitude doit être maintenue quant au puits qui dessert ce bâtiment mais qui est situé au 605, avenue Principale;

ATTENDU QUE le montant conclu pour la vente de ce bâtiment est de 100,000\$.

No-115-06-08-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par François Deschênes et résolu :

- de procéder à la vente du bâtiment municipal situé au 457, rue de la Montée;
- d'inclure dans l'acte de vente une clause assurant le maintien de la servitude pour le puits situé au 605, avenue Principale et qui dessert ce bâtiment;
- d'autoriser le maire, Yvon Gagné, et/ou la pro-maire, Cindy Demers, et la directrice générale, Rachel Barbe à signer tous les documents pertinents et nécessaires pour réaliser la vente de ce bâtiment.

Adopté

3.7 Salle communautaire au 605, avenue Principale.

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier désire se départir du bâtiment, dit la salle communautaire, situé au 605, avenue Principale;

ATTENDU QUE l'on retrouve en avant de ce bâtiment un puits desservant le 605, avenue Principale;

ATTENDU QU' on retrouve derrière le bâtiment ci-haut mentionné, un puits qui dessert le bâtiment situé au 457, rue de la Montée et qu'une servitude doit être maintenue pour ce puits;

No-116-06-08-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Nathalie Gaudette et résolu de procéder par appel d'offre pour la vente du bâtiment municipal situé au 605, avenue Principale à Authier.

Adopté

3.8 Dépôt de deux correspondances du MTMD concernant le Chemin de Bellefeuille.

Une copie de chaque correspondance est remise à chaque conseiller.

ATTENDU QUE le MTMD a fait parvenir une première correspondance dans laquelle il fait part de la situation quant à l'entretien du chemin de Bellefeuille;

ATTENDU QUE le MTMD confirme qu'il s'engage à effectuer deux épandages d'abat-poussière durant la saison estivale avant un ajout de deux tonnes par kilomètres contribuant ainsi au contrôle de la poussière;

ATTENDU QUE le MTMD confirme également procéder à un nivelage du chemin aux deux semaines et intensifier la surveillance afin d'ajuster la fréquence si nécessaire;

ATTENDU QUE le MTMD portera une attention spéciale, lors de l'entretien hivernal, à la section habitée du chemin, afin d'être convenablement desservie en abrasif;

ATTENDU QUE le MTMD s'assure de la disponibilité du Ministère pour discuter de toute situation jugée nécessaire.

ATTENDU QU' une copie conforme de cette correspondance a été envoyée au directeur général de la MRC d'Abitibi-Ouest, monsieur Normand Lagrange;

ATTENDU QUE le MTMD a également fait parvenir une deuxième correspondance dans laquelle il informe que le panneau de signalisation annonçant un arrêt d'autobus scolaire à proximité du 786, chemin de Bellefeuille, a été installé tel que demandé.

No-117-06-08-24

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Nathalie Gaudette et résolu de :

- faire parvenir une copie des deux correspondances à chaque résident du chemin de Bellefeuille;
- faire parvenir une lettre de remerciements au MTMD pour leur approche positive à la situation.

Adopté

3.9 Dépôt d'une correspondance du MAMH concernant le programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour 2024-2028.

Une copie de la correspondance a été remise à chaque conseiller. La Municipalité recevra 563 074\$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles dans le cadre du programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour 2024-2028.

3.10 Dépôt du rapport budgétaire de janvier à juin 2024.

Une copie du rapport budgétaire de janvier à juin 2024 a été déposée et remise à chaque conseiller. Discussion entourant ce rapport budgétaire.

3.11 Colloque de zone pour la directrice générale.

ATTENDU QUE l'ADMQ offre un colloque de zone pour les directrices générales les 12 et 13 septembre prochain à Val D'Or;

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Rachel Barbe, désire s'y rendre.

No-118-06-08-24

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Cindy Demers, appuyée par François Deschênes et résolu:

- d'autoriser la directrice générale, madame Rachel Barbe, à se rendre au Colloque de zone qui se tiendra les 12 et 13 septembre prochain à Val D'Or;
- de défrayer les coûts d'inscription de 325\$ pour ce Colloque ainsi que les frais de déplacements.

Adopté

3.12 Embauche d'une chargée de projet.

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier, conjointement avec la municipalité de Taschereau, a déposé une demande de financement dans le cadre du programme de soutien à la vitalisation – Volet territorial de la MRC en février 2024 concernant l'embauche d'une chargée de projet pour les deux municipalités;

ATTENDU QUE la demande a été acceptée et signée entre les parties et que le montant alloué pour le financement est de 90,000\$;

ATTENDU QUE le processus d'embauche a été finalisé, une candidature pour combler le poste de chargée de projet a été reçue et dont le comité de sélection en a fait sa recommandation.

No-119-06-08-24

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Cindy Demers et résolu d'embaucher madame Rim Souaied Ep Rezgui pour le poste de chargée de projets pour les municipalités d'Authier et de Taschereau dans le cadre du programme de soutien à la vitalisation – Volet territorial de la MRC d'Abitibi-Ouest.

4-SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

Rien n'est abordé dans cette rubrique.

5-VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

5.1 Dépôt des plans et devis concernant le projet « Réfection de la toiture du bâtiment multiservice de la municipalité d'Authier.

ATTENDU QU' il a été convenu antérieurement de faire appel à un architecte pour procéder à l'examen de la toiture du bâtiment communautaire et que la firme retenue est MLS Architectes ;

ATTENDU QUE la firme a fait parvenir les plans et devis finaux permettant ainsi à la municipalité de procéder à l'appel d'offres sur le SEAO ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu la documentation et/ou ont pu se présenter au bureau afin d'en prendre connaissance ;

ATTENDU QUE la date limite de dépôt des soumissions est le 29 août.

No-120-06-08-24

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Nathalie Gaudette et résolu :

- d'accepter les plans et devis concernant le projet de la réfection de la toiture du bâtiment multiservice de la municipalité d'Authier que la compagnie MLS Architectes a rédigé;
- que la directrice générale procède à l'appel d'offres sur le SEAO.
- de mandater MLS Architectes pour la surveillance des travaux.

Adopté

5.2 Dépôt d'une correspondance se rapportant au Programme d'aide à la voirie locale – Volet PPA-CE.

Une copie de la correspondance a été remise à chaque conseiller. Une subvention de 15,000\$ est accordée à la municipalité pour des travaux d'amélioration sur le chemin des Sables. Cette subvention est accordée pour l'année 2024.

5.3 CN – Résolution d'appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QUE la ***Semaine de la sécurité ferroviaire*** aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024;

ATTENDU QUE 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables.

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

ATTENDU QU' Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QUE le CN et Opération Gareautrain demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

No-121-06-08-24

POUR CES MOTIFS, il est proposé par François Deschênes, appuyé par Angèle Auger et résolu que la municipalité d'Authier appuie la ***Semaine nationale la sécurité ferroviaire***, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024.

Adopté

6-HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Vidange des fosses septiques.

La vidange des fosses septiques au bureau municipal et à la halte routière a eu lieu le 1^{er} août dernier.

7-LOISIRS ET TOURISME

7.1 Aide financière pour le Musée du rang 2 d'Authier.

Mesdames Rachel Barbe et Cindy Demers se retirent de la discussion puisqu'elles sont membres du comité du Musée du rang 2.

ATTENDU QUE la municipalité trouve très important de soutenir le Musée du rang 2 en leur accordant une subvention compte tenu que celui-ci est le seul monument historique de ce genre sur le territoire de l'Abitibi-Ouest et qu'il se retrouve sur le territoire de la municipalité d'Authier.

No-122-06-08-24

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Angèle Auger et résolu d'accorder une subvention de 4000\$ au Musée du rang 2 d'Authier.

Adopté

7.2 Demande pour des travaux au Musée du rang 2 d'Authier.

Mesdames Rachel Barbe et Cindy Demers se retirent de la discussion puisqu'elles sont membres du comité du Musée du rang 2.

ATTENDU QUE le Musée du rang 2 d'Authier renouvellera en 2025, son exposition permanente et que des travaux de réaménagement sont nécessaires;

ATTENDU QUE des gros vents sont survenus en juillet causant des bris importants sur deux fenêtres, une balancelle ainsi que sur le panneau du Ministère nécessitant des réparations;

ATTENDU QUE le Musée fait la demande de se prévaloir du journalier de la municipalité pour procéder à ces travaux et ce, sur une période de quelques semaines, totalisant 30h de travail.

No-123-06-08-24

POUR CES MOTIFS, il est proposé par François Deschênes, appuyé par Nathalie Gaudette et résolu d'autoriser l'employé de la municipalité, monsieur Mario Beaupré, à exécuter les travaux demandés par le Musée du rang 2.

Adopté

7.3 Drapeaux du 100^e anniversaire.

Le drapeau des festivités du 100^e anniversaire de la municipalité situé au parc s'est détérioré avec le temps. Installer un drapeau avec le logo de la municipalité dans la salle de conseil. Des vérifications pour les prix sont à faire. À ramener à une séance ultérieure.

8-URBANISME

8.1 Offre d'achat pour le lot 4 730 745.

ATTENDU QU' une offre d'achat a été exprimée par madame Émy Labbé et monsieur Gregory Richer quant au lot 4 730 745;

ATTENDU QUE la directrice a informé madame Labbé et monsieur Richer des règlements et des obligations qu'ils devront respecter pour une future construction de maison;

ATTENDU QUE madame Labbé et monsieur Riché ont confirmé à la directrice qu'ils feront les démarches nécessaires afin de se conformer aux obligations et qu'ils prennent en charge les démarches auprès du le notaire;

ATTENDU QUE la valeur marchande estimée pour ce lot est 27,919\$;

ATTENDU QUE le maire, monsieur Yvon Gagné, et la directrice générale, madame Rachel Barbe, sont mandatés au nom de la municipalité, pour toute signature relative à cette vente.

No-124-02-07-24

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Angèle Auger et résolu de procéder à la vente du lot 4 730 745 à madame Émy Labbé et monsieur Gregory Richer au montant de 27,919\$.

Adopté

9-PAROLE AU MAIRE

Un citoyen a fait part au maire de l'état du chemin pour se rendre au chemin du Bois-Joli.

10-SUIVI DES DENIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

Aucune réunion pour les comités locaux.

11-PÉRIODE DE QUESTIONS.

Informations demandées relative à la vente de la salle communautaire.

12-VARIA.

Rien n'est abordé dans cette rubrique.

13-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No-125-06-08-24

13.1 Clôture de la séance.

Tous les points ayant été abordés, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Cindy Demers de lever la séance. Monsieur Yvon Gagné, maire, décrète la levée de la séance à 21h33.

Yvon Gagné, maire

Rachel Barbe, greffière-trésorière